

Objet : Déménagement 4 rue du presbytère
Stationnement d'un camion de déménagement face au n°5
Du 7 novembre au 8 novembre 2025

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance N° 58 1216 et le décret N° 58 1217 du 15 décembre 1958 relatifs à la police de la circulation routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
Vu l'arrêté municipal N°PM017RP2025 du 1^{er} avril 2025 concernant la réglementation générale du stationnement sur la commune de Brignais

Considérant la demande 28 octobre 2025 du pétitionnaire, pour le stationnement d'un camion de déménagement en face du n° 5 rue du presbytère.

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : AUTORISATION

Le stationnement d'un camion servant au déménagement est autorisé à stationner en face du N° 5 rue de presbytère
Trois places de stationnement seront donc interdites et réservées au camion de déménagement et véhicule dédié.

ARTICLE 2 : PÉRIODE

Ce déménagement est prévu du vendredi 7 novembre au 8 novembre 2025

ARTICLE 3 : INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

L'emprise sur la voie publique sera la moins importante possible.

Toutes les précautions seront prises pour la sécurité des véhicules et des piétons.

Le pétitionnaire sera responsable de tout accident dû au non-respect des conditions précédemment édictées.

Mise en place de la signalisation par le demandeur

ARTICLE 4 : RECOURS

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site web de la ville. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : AMPLIATION

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la brigade de gendarmerie de Brignais, la Police municipale et tous agents de la force publique chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté et, au SDMIS, au SITOM, TRANSDEV, SUEZ.

Fait à Brignais, le 28 octobre 2025

Le Maire, Serge BÉRARD

Mise en ligne le :

30 OCT. 2025

Par délégation

Sébastien FRANÇOIS

Adjoint délégué

